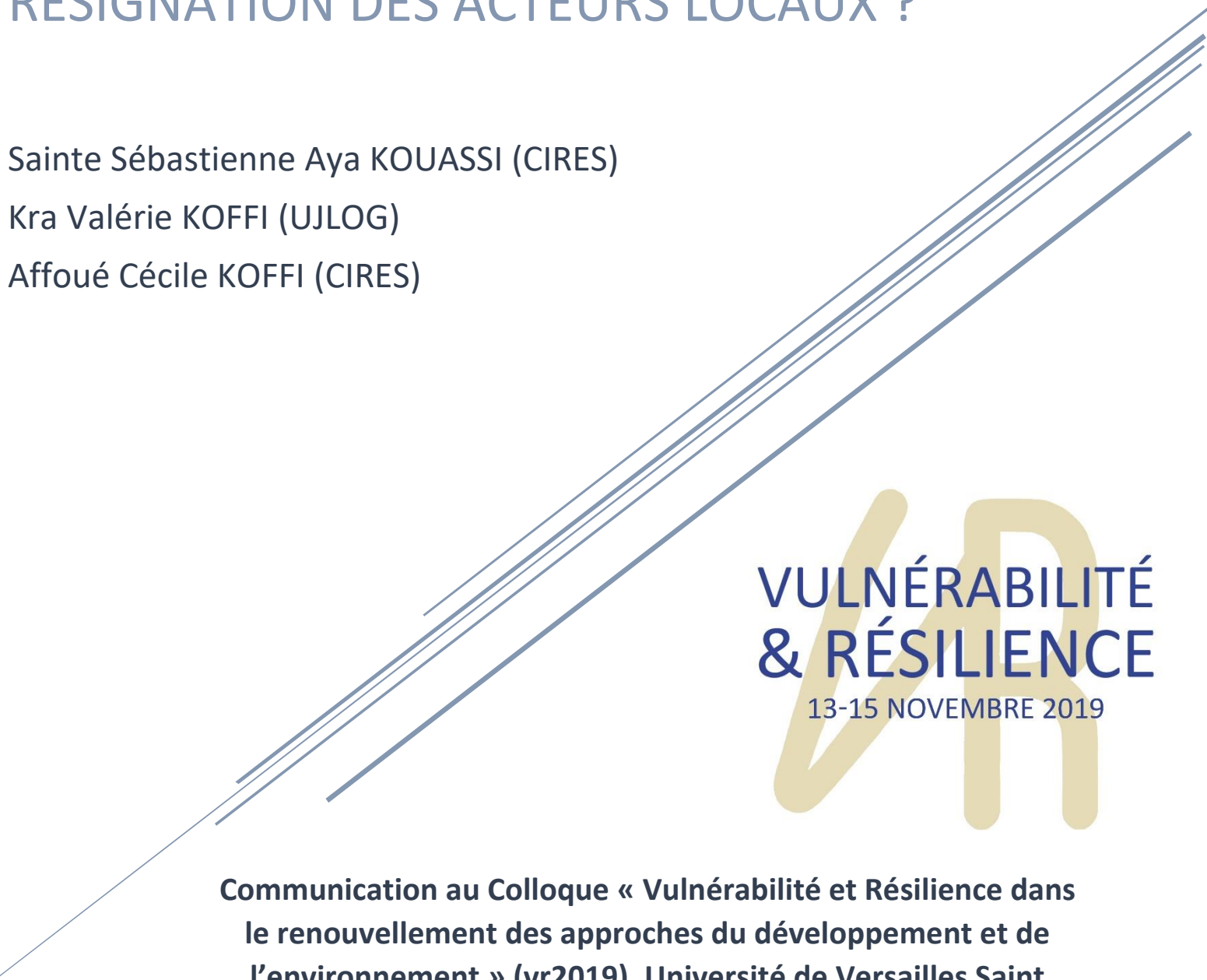


GRAND-BASSAM, PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO : STRATEGIE DE RESILIENCE OU RESIGNATION DES ACTEURS LOCAUX ?

Sainte Sébastienne Aya KOUASSI (CIRES)

Kra Valérie KOFFI (UJLOG)

Affoué Cécile KOFFI (CIRES)



VULNÉRABILITÉ
& RÉSILIENCE

13-15 NOVEMBRE 2019

Communication au Colloque « Vulnérabilité et Résilience dans le renouvellement des approches du développement et de l'environnement » (vr2019), Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

vr2019.sciencesconf.org

www.cemotev.uvsq.fr / cemotev@uvsq.fr

**Thématique 5 : Patrimoine culturel, ressources naturelles.
Valorisation et soutenabilité.**

Colloque CEMOTEV 2019 « Vulnérabilité et résilience dans le renouvellement des approches du développement et de l'environnement »

Axe 8 : *Patrimoine matériel et immatériel: facteur de soutenabilité, de vulnérabilité ou de résilience ?*

Titre : **Grand-Bassam, patrimoine mondial de l'UNESCO¹ : stratégie de résilience ou résignation des acteurs locaux ?**

Auteurs : *Sainte Sébastienne Aya KOUASSI², Kra Valérie KOFFI³, Affoué Cécile KOFFI⁴*

Introduction

Tout type de patrimoine peut être considéré comme une richesse pour son détenteur et sa transmission au cours du temps constitue un enjeu primordial (Dalmas & Geronimi, 2015). Selon l'UNESCO (2014), « *le patrimoine désigne à la fois un produit et un processus qui fournit aux sociétés un ensemble de ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition pour le bénéfice des générations futures. Il comprend non seulement le patrimoine matériel, mais aussi le patrimoine naturel et immatériel* ». (pp, 132). A cet effet, à travers sa convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, l'UNESCO a créé une liste de sites considérés comme ayant une valeur exceptionnelle sous la dénomination de « patrimoine mondial » (Maurel, 2017). Sur la base de cette liste, l'UNESCO contribue à la protection et à la transmission des patrimoines matériels et immatériels. Cette inscription, bien que ne débouchant pas immédiatement sur un apport financier pour la protection des sites classés, permet, par la construction d'un imaginaire collectif, de définir un patrimoine commun à protéger. Ainsi, l'inscription au patrimoine de l'UNESCO constitue, au-delà des aspects économiques et politiques, une ressource de valorisation et de promotion des sites historiques et naturels (Maurel, 2017).

Après un long processus fait de plaidoyer, de négociation, de réaménagement pour construire sa légitimité historique et culturelle (1987-2012), la ville de Grand-Bassam, première capitale de Côte d'Ivoire et ville centenaire, est classée au patrimoine de l'UNESCO en 2012. Grand-Bassam en tant que ville chargée de souvenirs et de vestiges en rapport avec l'histoire de la Côte d'Ivoire abrite en son sein un bon nombre d'édifices construits à l'époque coloniale pour faire office de logements ou pour abriter des administrations et commerces en lien avec les activités coloniales. Dans cet ordre, on peut citer le palais du gouverneur, les bâtiments ayant abrité les grandes compagnies commerciales telles que CFAO, CFCI, SCOA, SWANZY, WOODIN auxquels l'on peut ajouter les équipements portuaires tels que l'ancien wharf, le débarcadère, les voies Decauville et les établissements financiers dont la Banque de l'Afrique

¹ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

² Attachée de Recherche au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), sebastienne_aya@yahoo.fr

³ Enseignante-Chercheure à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (UJLOG), koffikravalerie@yahoo.fr

⁴ Attachée de Recherche au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), kcecilevictoire@gmail.com

Occidentale, la banque du Nigéria. Ainsi, l'inscription de Grand-Bassam sur la liste du patrimoine mondial confère à ces édifices un ensemble de valeurs reconnues, partagées qui devrait en théorie amener l'Etat ivoirien à s'engager davantage dans la protection, la préservation et la mise en valeur de ce bien (Traoré, 2015).

Paradoxalement, depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, inscription censée déboucher sur des pratiques de conservation et de protection ainsi que sur la mise en place de structures de gestion (comité de gestion, maison de patrimoine) l'on constate une vulnérabilisation (Ouallet, 2009) de l'ensemble des vestiges de Grand Bassam. En effet, très peu d'entre eux ont fait l'objet de réhabilitation et de remise en l'état et certains de ces bâtiments sont aujourd'hui visiblement en ruine, leur état de dégradation avancé étant dû en partie à la brise marine et à leur utilisation par les riverains comme dépotoirs. Récemment, certains vestiges ont même été détruits par des particuliers, amenant ainsi à questionner cet engagement contre la vulnérabilité (Ouallet, 2009) pris par les acteurs à travers la patrimonialisation. De ce constat émerge la question suivante : Pourquoi l'inscription de la ville de Gand Bassam au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a-t-elle pas entraîné des modifications significatives dans les pratiques locales de sa gestion et de sa préservation ?

Cette question rend compte du rapport entre la mise en patrimoine des biens et leur survie, à partir des pratiques de protection et de conservation, face aux défis de la pauvreté et du développement durable des sociétés.

Dans la littérature, certains travaux analysant la question de la gestion du patrimoine culturel ont mis en évidence les conditions sociales de la mise en patrimoine d'un bien. Di Méo (2008), montre à cet effet que la patrimonialisation n'est pas un processus neutre. Il n'a rien de naturel et ne va pas de soi. Il est socialement construit et exprime une affectation collective de sens. Ainsi, la mise en patrimoine suppose la mise en route d'un processus de transformation d'un objet, d'une idée, d'une valeur en son double symbolique et distingué, raréfié, conservé et frappé d'une certaine intemporalité.

Dans la même veine, Charle (2010), met l'accent sur les acteurs du processus. Selon lui, la patrimonialisation se construit en interaction avec d'autres acteurs et facteurs sociaux tels que les initiateurs, les alliances politiques, les publics conquis ou militants, les médiateurs pour la diffusion ainsi que les intérêts économiques et locaux.

Marcotte et Bourdeau (2010) quant à eux, affirment la nécessité d'identifier, de protéger et de faire connaître les sites naturels et culturels dans une logique de développement durable mais attirent l'attention sur les possibles effets négatifs du développement touristique et des jeux des acteurs sociaux sur la protection des patrimoines.

D'autres travaux poursuivent cette réflexion à travers l'analyse des mécanismes de protection et de préservation de ces biens culturels. Dans cet ordre, Ouallet (2009) identifie le contexte de grande pauvreté des villes africaines et les rapports conflictuels produits par le jeu des acteurs autour de la gestion des ressources du patrimoine comme des facteurs de vulnérabilité des biens classés au patrimoine. Dans la même perspective, Maurel (2017) remet en question les mécanismes de protection du patrimoine mis en place par l'UNESCO et montre comment le classement de sites sur la Liste du patrimoine mondial peut avoir des effets négatifs pour une

partie de la population. Elle soutient que les objectifs de mise en patrimoine sont souvent détournés de leur but officiel à des fins politiques et économiques. Ce déclassement des enjeux patrimoniaux en enjeux économiques, sociaux ou politiques, constitue un obstacle à la protection et à la conservation des sites classés au patrimoine. Traoré (2015) dans ses travaux questionne également le mécanisme de gestion de ces sites. A propos, il démontre que l'état de dégradation de ces sites est lié au fait que la structure de gestion de ces sites souffre d'un manque de ressources (matérielles et financières) mais également d'une privation d'autonomie. Tous ces dysfonctionnements ont un impact direct sur la gestion de la ville historique qui n'a pas enregistré de véritables avancées en termes de réalisation de projets de conservation depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

C'est dans le prolongement de ces réflexions sur les mécanismes de protection et de conservation/dégradation des biens classés au patrimoine mondial, que s'inscrit cette étude exploratoire qui s'intéresse à l'état de vulnérabilisation avancé des bâtiments coloniaux de la ville de Grand-Bassam en rapport avec la logique de patrimonialisation. Elle vise à comprendre les conditions sociales qui ont occasionné la vulnérabilisation des biens patrimoniaux de la ville historique de Grand-Bassam. Plus spécifiquement il s'agit de : i) décrire les acteurs de la mise en patrimoine et leur niveau d'implication dans ce processus ; ii) identifier les ressources dont disposent les organes de gestion de ces biens patrimoniaux et les difficultés liées à leur gestion ; iii) mettre en évidence les logiques des différents acteurs qui interagissent autour de ces biens ; iv) identifier les enjeux liés aux pratiques des différents acteurs.

Méthodologie

Ce texte s'appuie sur des données collectées sur la base d'une démarche qualitative. Des entretiens individuels ont été menés auprès de trois catégories d'acteurs. Il s'agit des acteurs du Ministère (2), des structures publiques de gestion du patrimoine (3) et les populations résidents sur le site (11). Au total, seize (16) personnes ont participé aux entretiens qui ont permis d'explorer quatre aspects du phénomène à l'étude. Il s'agit des aspects historiques de la patrimonialisation, des acteurs associés au processus, des pratiques de gestion des biens et des logiques et pratiques de conservation/dégradation des biens.

En appui à ces entretiens individuels, des observations directes et indirectes ont été faites sur le site et ont permis d'apprécier l'état du patrimoine de la « Ville historique ». L'observation indirecte a permis de disposer d'images attestant de l'état de conservation/dégradation de certains biens inscrits au patrimoine.

Les données collectées ont été transcrites et le corpus obtenu a fait l'objet d'une analyse de contenu qui a permis de mettre en évidence les pratiques et les logiques de protection et de conservation de la Ville historique de Grand-Bassam.

1- Patrimonialisation du quartier France de Grand-Bassam : un processus porté par les acteurs institutionnels

Il ressort de l'analyse des données collectées que la mise en patrimoine du quartier France de la ville de Grand-Bassam a été un processus enclenché et mis en œuvre par les acteurs institutionnels, notamment le Ministère de la Culture et de la Francophonie.

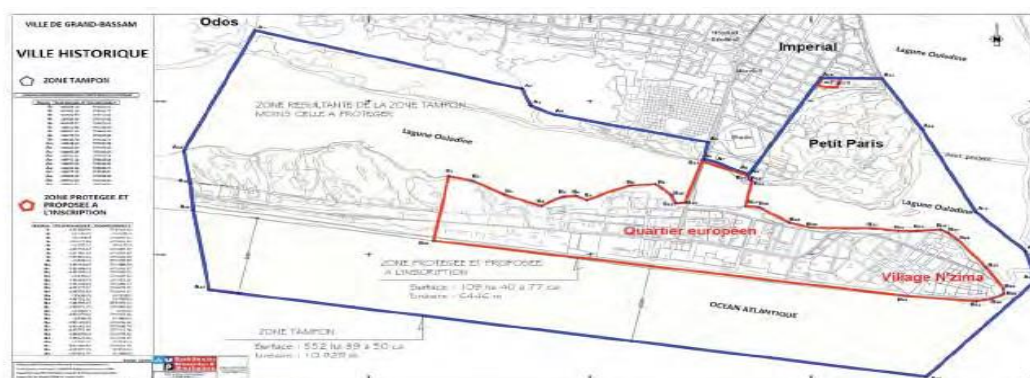
1-1- Historique de la mise en patrimoine du quartier France de Grand-Bassam

Grand-Bassam est située au sud-est de la Côte d'Ivoire sur une bande de terre entre l'Océan Atlantique et la Lagune Ouladine. Cette situation de la ville entre terre et plan d'eau a suscité l'intérêt des Français en rapport avec les contraintes de déplacement et d'échange du moment. L'occupation française entre 1843 et 1950 a fait de la ville un important centre économique, politique et culturel d'envergure sous régionale et internationale dont les caractéristiques urbanistiques, architecturales, culturelles et historiques ont justifié la mise en patrimoine du quartier France de la ville (Traoré, 2015).

Si certains écrits présentent l'année 2007 comme le début du processus de mise en patrimoine du quartier France, il ressort des entretiens que les prémices remontent en 1977 avec l'écrivain Bernard Dadié, alors Ministre de la Culture et de l'Information, qui voyait dans la convention de 1972 une opportunité pour la préservation de cette partie de l'histoire de la Côte d'Ivoire.

C'est en 2007 que le Ministère de la Culture et de la Francophonie s'approprie réellement la démarche de patrimonialisation par la création d'un Comité Opérationnel pour l'Inscription de la Ville historique de Grand-Bassam (COI-VGB). Les activités de ce comité ont consisté en la réalisation d'une étude diagnostic, l'analyse et la rédaction du dossier de nomination ainsi que du plan de gestion qui ont été transmis le 27 novembre 2007. Après deux échecs en 2008 et 2009, le quartier France de Grand-Bassam est inscrit sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO le 29 juin 2012 à l'occasion de la 36^{ème} session du Comité du patrimoine mondial à Saint-Pétersbourg en Fédération de Russie. Sur la base de cette inscription, le quartier France de Grand-Bassam prend la nouvelle dénomination de Ville historique de Grand-Bassam.

La Ville historique comprend deux entités. La première comprend « une bande terrestre continue proche de 2,2 km de long sur environ 400 mètres de large [...] Cette partie urbaine correspond à la ville coloniale historique [Quartier France] et au village N'zima qui la prolonge, à l'est. Elle est limitée à l'ouest par le cimetière colonial, au sud par l'océan Atlantique et à l'est par l'ancien débouché maritime du fleuve Comoé, aujourd'hui en voie de comblement alluvionnaire. Elle est complétée au nord par une portion rectangulaire du lagon, au niveau du pont de la Victoire, jusqu'au quai du quartier continental du Petit-Paris, compris dans le bien » (ICOMOS 2012: 6). La seconde est constituée du phare situé dans le quartier Petit Paris. Le bien s'étend sur 109,89 hectares avec une zone tampon de 552,39 hectares.



Carte 1 : limites de la Ville historique (en rouge) de Grand-Bassam et de la zone tampon (en bleu)

Source : whc.UNESCO.org



Photo 1 : La Ville historique de Grand-Bassam

Source : Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire

L'inscription de la Ville historique a été possible sur la base de la Déclaration de la Valeur Exceptionnelle du site par l'UNESCO et de la satisfaction de deux (iii et iv) des dix critères de sélection d'un bien pour la Liste du patrimoine mondial.

La déclaration stipule que : « *La ville historique de Grand-Bassam est un exemple urbain colonial de la fin du XIXe siècle et de la première partie du XXe siècle. Elle suit une planification par quartiers spécialisés pour le commerce, l'administration, l'habitat européen et l'habitat autochtone. Elle offre d'une part une architecture et un urbanisme colonial fonctionnaliste adaptés aux conditions climatiques et suivant les préoccupations hygiénistes de l'époque, d'autre part un village N'zima qui met en évidence la permanence des cultures autochtones. Grand-Bassam fut la première capitale coloniale, portuaire, économique et juridique de la Côte d'Ivoire ; elle témoigne des relations sociales complexes entre les Européens et les Africains, puis du mouvement populaire en faveur de l'indépendance* ».

Les critères iii et iv s'énoncent somme suit : (iii) *Grand-Bassam témoigne par son organisation urbaine bien préservée d'une importante tradition culturelle liée à son rôle de capitale coloniale, de centre administratif à l'échelle de l'ancienne AOF (Afrique occidentale française) et de pôle commercial régional. Des années 1880 aux années 1950, la ville rassembla et confronta différentes populations africaines, européennes et moyen-orientales, dans une cohabitation simultanément harmonieuse et conflictuelle* et (iv) : *Grand-Bassam offre un exemple éminent d'urbanisme colonial rationnel par ses quartiers spécialisés au sein d'un réseau urbain d'ensemble où la végétation tient une place importante. L'architecture coloniale est caractérisée par un style sobre et fonctionnel, utilisant les principes hygiénistes appliqués à une situation tropicale. L'organisation de la maison vernaculaire au sein du village N'zima lui fait écho, exprimant la permanence des valeurs autochtones.*

Si l'intégration des acteurs autochtones a été un élément fort dans l'inscription du site sur la Liste, elle ne s'est pas traduite dans leur niveau de participation au processus.

1-2- Implication insuffisante des populations locales : source de vulnérabilité de la Ville historique

Si dans certains contextes, le processus de patrimonialisation a été porté par les populations locales (Ouallet, 2009), il ressort des données que les populations locales de Grand-Bassam n'ont pas été suffisamment impliquées dans le projet de patrimonialisation du quartier France. L'équipe mise en place dans le cadre du projet était composée des acteurs du Ministère, des experts nationaux, des ONG et deux représentants des autorités traditionnelles. Par ailleurs, les activités ou réunions organisées par cette équipe n'incluaient pas des échanges avec un large public ou des représentants des communautés devant servir de relai auprès des populations locales. Cette organisation n'a pas permis une forte appropriation du projet par les populations locales. Ainsi, en dépit du lien social et historique existant entre la Ville historique et les populations locales, très peu d'entre elles se sont senties concernées par les pratiques de protection et de conservation des biens inscrits au patrimoine. Un enquêté résident dans la Ville historique, non loin de l'hôtel de France, affirme n'avoir été informé de l'inscription du quartier au patrimoine de l'UNESCO qu'à la fin du processus. « *On nous a réuni un matin pour nous dire qu'après Dakar, Bassam a été choisi pour être patrimoine UNESCO* ». A la même question, un autre enquêté répond en ces termes : « *la population n'a pas été informée* ». En effet, la patrimonialisation a été présentée comme le fruit d'une dynamique mondiale dans laquelle la Côte d'Ivoire devait impérativement s'inscrire, et le choix porté sur le quartier France comme représentant une opportunité sociale et économique pour les populations locales.

Cette situation entraîne des frustrations au sein des communautés locales qui semblent ne pas connaître suffisamment les implications de cette nomination. Ces acteurs locaux sont ainsi animés par le sentiment d'avoir perdu leur autonomie dans la gestion de leur territoire (Marcotte & Bourdeau, 2010). A ce propos, le corpus révèle le discours suivant : « *ils nous empêchent de reconstruire les maisons. On nous demande d'aller prendre l'ancienne photo à la Maison du Patrimoine pour reproduire à l'identique* ». Ces propos sont révélateurs du lien entre les populations locales et le patrimoine de la Ville historique. Ils se considèrent comme les perdants pour qui la patrimonialisation devient une source de vulnérabilité (Ouallet, 2009) tant pour eux que pour les biens classés dont ils ont la propriété.

2- Ville historique de Grand-Bassam et priorité de développement : disponibilité et gestion des ressources

Le quartier France de Grand-Bassam est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2012 et prend désormais la dénomination de Ville historique de Grand-Bassam. Cette patrimonialisation, bien qu'étant l'aboutissement d'un long processus, intervient dans un contexte social et politique particulier qui influence sa gestion.

2-1- Mise en patrimoine et stratégies de gestion du site : ressource de positionnement politique des acteurs institutionnels

L'inscription de la Ville historique de Grand-Bassam est loin d'être l'aboutissement du processus. Elle constitue plutôt le point de départ d'une lutte pour le maintien de ce label (Ouallet, 2009). La question de la gestion du site fait partie des aspects prises en compte pour l'inscription du bien. A cet effet, des manuels et des approches conventionnelles existent pour

accompagner les acteurs impliqués dans le processus d'inscription ou de gestion des biens (UNESCO, 2013). Cependant, la gestion du patrimoine n'apparaît pas sous forme de modèle. Elle se structure autour de trois éléments essentiels (le cadre juridique, le cadre institutionnel et les ressources) et peut varier selon le contexte social, culturel, les ressources disponibles et d'autres facteurs (Traoré, 2015). Cette flexibilité dans la gestion a ouvert la voie à des stratégies de positionnement des acteurs sur le champs politique (Maurel, 2017) et économique par la création de postes de responsabilité dans différentes structures étatiques.

Ainsi, sur le plan juridique, la gestion de la Ville historique repose sur trois dispositifs que sont les conventions internationales de l'UNESCO de 1972, 2003 et 2006, les textes législatifs (4)⁵ et les textes réglementaires.

Les conventions de l'UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de 2006 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ont été ratifiées respectivement en 1981 et en 2006 par l'Etat de Côte d'Ivoire (COI-VHGB⁶, 2012). Ces instruments juridiques offrent un cadre formel de protection et de conservation des biens classés au patrimoine mondial en Côte d'Ivoire et de la Ville historique de façon spécifique.

Au niveau institutionnel, la gestion de la Ville historique est à la charge du Ministère de la culture et de la francophonie, de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) et des entités locales de gestion composées du comité local de gestion, de la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire et du Secrétariat Exécutif du Programme de Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam (la Maison du Patrimoine). D'un point de vue juridique et institutionnel, la gestion de la Ville historique s'inscrit dans un cadre formel et bénéficie à cet effet de plusieurs ressources. Cependant, l'opérationnalisation de ces dispositions est rendue difficile par l'insuffisance de ressources humaines et financières.

Au niveau des ressources financières, le budget de gestion de la Ville historique est reversé à l'OIPC à partir du budget du Ministère de la Culture et de la Francophonie. Il ressort des entretiens que ce budget se situe entre 1.5 et 5 millions depuis l'inscription de la Ville historique contre plus 15 à 17 millions avant son inscription. Ce budget est d'autant plus insuffisant que de nouvelles structures ont été mis en place dans le cadre de la gestion du patrimoine (Traoré, 2015). Cette pléthore de structures pour la gestion du patrimoine impacte significativement la redistribution des ressources humaines et du budget alloué par le Ministère. Par ailleurs, certaines de ces structures sont géographiquement éloignées les unes des autres, rendant difficile la coordination de certaines activités⁷ de gestion du site. Cette réalité est mise en évidence par Marcotte & Bourdeau (2010) qui affirment que « *la gestion et le développement des villes historiques est également complexe, ce sont des lieux vivants, avec une population*

⁵ La loi N° 62-253 du 31 Juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme ; la loi N° 65-248 du 04 Août 1965, relative au permis de construire ; la loi N° 87-806 du 28 Juillet 1987 portant protection du Patrimoine culturel et la loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement.

⁶ Comité Opérationnel pour l'Inscription de la Ville historique de Grand-Bassam (COI-VGB)

⁷ La Maison du patrimoine est logée dans l'ancien bureau des postes et douanes sur le site de la Ville historique à Grand-Bassam et l'OIPC est à Angré, un quartier au Nord-Est d'Abidjan. La distance géographique séparant Grand-Bassam et Abidjan est estimée à 43 km.

parfois dense, des infrastructures fragiles à cause de leur âge, avec des pressions de développement, avec une gouvernance souvent fragmentée ».

Par ailleurs, la principale ressource humaine de gestion du patrimoine est composée du personnel de la Maison du Patrimoine jugé insuffisant par le responsable. Cette situation de sous-effectif affecte davantage la gestion du site du fait de l'absence de moyens matériels adéquats (matériel roulant notamment) mais également du manque de spécialistes dans certains domaines. En exemple, la Maison du Patrimoine ne dispose pas d'architecte spécialisé en conservation du patrimoine.

Dans un tel contexte, certaines activités de gestion telles que les inspections et les travaux de maintenance des biens ne sont pas faites régulièrement vu le manque de ressources financières et l'étendue du site.

2-1- Période post-crise et priorités de développement : l'insuffisance de ressources financières

L'inscription de la Ville historique au patrimoine de l'UNESCO intervient dans une période marquant la fin d'une longue période de crise militaro-politique et le début d'un programme de relance économique. Dans le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, les priorités de l'Etat concernent les secteurs de la sécurité, du redéploiement de l'administration, de la cohésion sociale et de l'économie. Au niveau sectoriel, l'attention est portée sur les secteurs de l'agriculture, de l'électricité, des mines, de l'industrie et des finances (PND 2012-2015). Les axes stratégiques du PND 2016-2020 s'inscrivent dans le prolongement de ces secteurs d'activités en vue de la transformation structurelle de l'économie. Ces priorités de développement font du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le parent pauvre en matière de budget. Cette insuffisance des ressources financières, ajoutée à la gouvernance fragmentée mentionnée ci-dessus, ne permet pas de faire face ou de subventionner les charges liées à la rénovation des biens publics et privés du site. Si quelques bâtiments publics ont fait l'objet d'une rénovation partielle, la plupart des bâtiments privés restent dans un état de délabrement très avancé.



Photo 2 : La Maison du Patrimoine de Grand-Bassam (bâtiment public)
Source : les auteures



Photo 3 : L'ancien hôtel de France (bâtiment privé)
Source : les auteures

3- Antagonisme entre logiques de gestion et logiques des populations locales

L'analyse des données laisse entrevoir des divergences entre les logiques de gestion (logique de patrimonialisation) et les logiques des populations locales. Cette situation est source de conflits et ne permet pas une gestion optimale des biens.

3-1- Les logiques de gestion du site : un engagement contre la vulnérabilité des acteurs institutionnels

La gestion de la Ville historique s'appuie sur un plan de conservation et de gestion qui a été validé par l'UNESCO. Dans la pratique, cette gestion est assurée par la Maison du Patrimoine et la mairie de Grand-Bassam. Cette dernière s'occupe de l'entretien de la Ville historique et est responsable de la commission chargée des permis de construire pour le respect des normes en matière d'aménagement et de construction sur le site de la Ville historique. La Maison du Patrimoine initie des activités de contrôle des biens, de sensibilisation et d'information des populations locales sur les interdits et les possibilités liées à la gestion de la Ville historique. Ces normes établissent une interdiction formelle de détruire un bien sur le site. Par ailleurs, tous les travaux de rénovation ou de construction doivent être impérativement soumis à validation par la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire, le comité local de gestion présidé par le Maire de la ville et la Maison du Patrimoine. Le non-respect de cette règle conduit à l'arrêt de toute initiative de construction ou de rénovation sur le site et expose les acteurs à des poursuites judiciaires. Cet engagement des acteurs institutionnels

contre la vulnérabilité (Ouallet, 2009) de la Ville historique n'est pas toujours suivi par les populations locales.

3-1- Logiques économiques et contraintes sociales des populations locales : fragilisation de l'engagement contre la vulnérabilité

Il ressort de l'analyse des données que les logiques d'action des populations locales ne sont pas toujours en phase avec la logique de patrimonialisation. Pour les acteurs locaux, la mise en patrimoine devrait leur permettre d'accéder à certaines ressources, économiques notamment. En lieu et place, ils sont confrontés à des pertes d'emploi et d'opportunités d'affaire. En effet, la mise en patrimoine a entraîné des changements dans le mode de gestion et d'exploitation des ressources par les acteurs locaux (Ouallet, 2009). Les nouvelles formes de gestion mises en place ne prennent pas en compte forcément les contraintes spécifiques à ces derniers et se révèlent être des sources de vulnérabilité pour certains. De fait, la mise en patrimoine a engendré la perte de certaines activités développées par les acteurs locaux (dans le domaine de la construction, de la restauration, de l'artisanat, etc.) et la naissance de nouvelles activités pour lesquelles ces derniers n'ont pas forcément les compétences (conservateur de musée, hôtelier, archiviste, etc.). Tout ceci, dans un contexte de pauvreté et de crise de l'emploi surtout pour les jeunes. Il ressort des entretiens avec les agents de la Maison du Patrimoine que certains acteurs locaux se sont présentés à leur bureau pour réclamer une compensation financière par rapport à la possession de biens classés au patrimoine. Par ailleurs, le coût élevé de la rénovation et l'interdiction de destruction des bâtiments classés au patrimoine constitue une barrière à l'exploitation de certaines opportunités économiques (immobilier, hôtellerie, etc.) par les propriétaires de biens classés. Face à cette situation de déphasage, qui constitue une source de frustration, certains acteurs locaux prennent leur distance par rapport à la protection et à la conservation du patrimoine. Selon eux, la mise en patrimoine produit des ressources économiques qui sont mal redistribuées. Cette situation conduit à des conflits de diverses formes entre les différents acteurs et conduit à une reconfiguration des rapports autour du patrimoine.

4- Conflits, résilience et résignation autour du patrimoine de la Ville historique

La reconfiguration des rapports entre les acteurs autour de la Ville historique de Grand-Bassam est source de conflits et amène les acteurs locaux à développer des stratégies de résilience ou à se résigner face aux contraintes liées à la gestion du patrimoine.

4-1- Conflits autour de la Ville historique : les enjeux de la patrimonialisation

La mise en patrimoine, par la reconfiguration des acteurs et des rapports sociaux qu'elle induit, peut être une source de conflits et de nouvelles vulnérabilités (Ouallet, 2009). Dans le cas de la Ville historique de Grand-Bassam, plusieurs conflits ont été signalés lors de l'enquête. Il s'agit notamment des conflits entre les acteurs des structures formelles de gestion du fait de la recomposition des rapports de domination entre ces derniers. En effet, les structures mises en place dans le cadre du plan de gestion puisent une partie de leurs ressources humaines dans les structures anciennement créées. Ainsi, « les plus chanceux » passent de postes subalternes à des postes à haute responsabilité. Cette situation est source de frustration et entraîne des rapports conflictuels entre les acteurs des structures formelles de gestion.

Cependant, les conflits les plus fréquents révélés par l'enquête sont les conflits opposant deux ou plusieurs familles ou les membres d'une même famille sur la gestion des biens inscrits au patrimoine. Ainsi, il ressort qu'au-delà de la barrière liée au coût des rénovations, les conflits familiaux constituent des facteurs de vulnérabilité des biens. En effet, ces derniers empêchent la vente des bâtiments privés aux particuliers pouvant supporter les coûts de la rénovation du fait de la copropriété de ces biens.

Par ailleurs, des conflits entre les acteurs locaux et les acteurs des structures formelles de gestion des biens ont été mentionnés. Ils se produisent généralement autour du respect des normes d'utilisation et d'exploitation du site. Ces conflits ont connu un pic en Janvier 2019 lorsque l'un des bâtiments classés au patrimoine (le Celtic Bar) a été détruit nuitamment par le propriétaire. Cet acte lui a valu des poursuites judiciaires et un séjour en prison.

De même, des conflits entre les acteurs locaux, autour de la pratique de certaines activités économiques sont apparus, notamment entre les acteurs exerçant l'activité de guide touristique autour des biens.

Cette situation est caractéristique des intérêts divergents des acteurs autour de la ville historique. Selon (Marcotte & Bourdeau, 2010), les communautés ne sont pas homogènes, elles sont constituées de plusieurs groupes ayant des intérêts différents qui influencent leurs interactions dans le sens de l'opposition ou de la contradiction.



Photo 4 : Le celtic bar (en 2014)
Source : Mairie de Grand-Bassam



Photo 5 : Le celtic bar détruit en Janvier 2019
Source : Fofana Karina

4-2- Dégradation volontaire des bâtiments : stratégie de résilience et résignation des acteurs locaux

Pour inverser les rapports de pouvoir induits par la patrimonialisation (entre eux et les acteurs des structures formelles de gestion du patrimoine), certains acteurs locaux laissent leurs bâtiments classés au patrimoine se dégrader. En effet, il ressort des entretiens avec les structures formelles de gestion que, depuis l'inscription de la Ville historique sur la Liste du patrimoine de l'UNESCO, certaines familles réclament leurs espaces ou leurs biens, afin d'en disposer à leur convenance. Ces demandes se heurtent à un cadre législatif de protection de ces biens, dont ils sont propriétaires, qui leur interdit la destruction des bâtiments. Aussi, les coûts de rénovation sont jugés trop élevés et aucune aide financière n'est prévue par l'Etat pour le moment. Les acteurs locaux restent donc impuissants. Face à cette frustration, certains décident de laisser les bâtiments sans entretien afin d'accélérer leur destruction par l'effet du temps, ce qui leur donnerait le droit de les reconstruire. Ils ont donc mis fin à toute forme de squat, laissant certains bâtiments dans un état de délabrement avancé. Ainsi les résultats de l'enquête montrent que la majorité des bâtiments ayant un niveau de dégradation très avancé appartient à des particuliers. Ces derniers attendent que ces bâtiments s'écroulent afin de les reconstruire et tirer profit de leur bien.

Conclusion

Cette étude à visée exploratoire avait pour objectif d'analyser les mécanismes sociaux qui ont conduit à la vulnérabilisation avancée des bâtiments coloniaux de la ville de Grand-Bassam en rapport avec la logique de patrimonialisation. En premier lieu, les analyses des données de l'enquête mettent en exergue le faible niveau d'implication de la population par les acteurs institutionnels dans le processus de mise en patrimoine comme un facteur explicatif de cette situation paradoxale. Par conséquent, bien que reconnu internationalement, ce patrimoine mondial n'est pas approprié dans son ensemble par les populations locales. Toute chose qui entraîne des divergences entre les logiques de gestion des acteurs institutionnels et les « pratiques patrimoniales » des populations locales. En outre, les résultats mentionnent que l'insuffisance des ressources matérielles et financières ajoutée à la complexité des rapports entre les différentes instances de gestion de ces sites occasionnent la détérioration de ces biens patrimoniaux. A terme, l'étude démontre que l'état de dégradation avancée de certains biens classés au patrimoine à Grand-Bassam est la résultante des interactions entre les différents acteurs autour de la Ville historique, caractérisées par une gestion exclusive des biens par un groupe d'acteurs et par un déphasage entre les logiques des acteurs de la gestion et les logiques des populations locales. Ainsi, en révélant les logiques et les pratiques des différents acteurs, elle démontre comment celles-ci constituent des opérateurs/stratégies de résilience (Auphiné, Provitolo 2007, Koffi, 2010) ou symbolisent la résignation des acteurs locaux face à l'incapacité de faire face aux contraintes de rénovation et de conservation. Partant, ces enjeux multiples autour du patrimoine sont source de nouvelles vulnérabilités dans un contexte de pauvreté et de crise de l'emploi (Ouallet, 2009).

Références bibliographiques

- CHATAIGNER J. M. (Ed.). (2014) *Fragilités et résilience: les nouvelles frontières de la mondialisation*. KARTHALA Editions.
- DALMAS L. & GERONIMI V. (2015) Transmettre un patrimoine : seuils et soutenabilité. *Techniques Financières et Développement*, (1), 51-64.
- DAUPHINE A. & PROVITOLO D. (2007) La résilience : un concept pour la gestion des risques. In *Annales de géographie* (No. 2, pp. 115-125). Armand Colin.
- DI MEO G. (2006) Le patrimoine, un besoin social contemporain. Patrimoine et estuaires, Actes du colloque international de Blaye, 5-7 octobre 2005, France. *Editions Confluence*, pp.101-109, 2006.
- GARATI I., GRAVARI-BARBAS M. & VESCHAMBRE V. (2005) Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 4).
- HEINICH N. (2014) *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère* (Vol. 31). Les Editions de la MSH.
- KOFFI K.J.M. (2010) 'Qu'est-ce que la résilience ?' in GONNET G. et KOFFI K.J.M, *Résilience, Cicatrices, Rébellion*. Paris : l'Harmattan, p.95-147.
- LANDEL P. A. & SENIL N. (2009) Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 12).
- MARCOTTE P. & BOURDEAU L. (2010) La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : compatible avec le développement durable? *Management Avenir*, (4), 270-288.
- MAUREL C. (2017) Les effets pervers du classement au patrimoine mondial de l'Unesco. *The conservation*. Consulté sur <http://theconversation.com/les-effets-pervers-du-classement-au-patrimoine-mondial-de-lunesco-70727>
- OUALLET A. (2009) Vulnérabilités et patrimonialisations dans les villes africaines : de la préservation à la marginalisation. *Cybergeog: European Journal of Geography, Vulnérabilités urbaines au sud*.
- PRIGENT L. (2013) L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label ? *Revue internationale et stratégique*, (2), 127-135.
- PRUD'HOMME R., GRAVARI-BARBAS M., JACQUOT S., TALANDIER M., NICOT B. H. & ODZIRLIK B. (2008) Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial: trois études. *Unpublished report prepared for the UNESCO World Heritage Committee. Available from the author of this study*.
- TRAORE L (2015) *Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : enjeux, contraintes et perspectives*, Mémoire de Master 2, l'Université Senghor Campus d'Abidjan, Côte d'Ivoire.